



C-DEC 234/8
27/3/25

CONSEIL — 234^e SESSION

HUITIÈME SÉANCE

(Salle du Conseil, vendredi 21 mars 2025, 10 heures)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Condoléances

1. Au nom du Conseil, le Président présente ses sincères condoléances au Représentant de la Mauritanie ainsi qu'à sa famille, à la suite du décès de la mère du Représentant, survenu récemment.

Conférence sur la facilitation (FALC 2025) – Projet de déclaration

2. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15672, qui présente une version consolidée du projet de déclaration ministérielle à adopter lors du débat ministériel de la Conférence sur la facilitation de l'OACI, qui se tiendra prochainement, du 14 au 17 avril 2025 à Doha (Qatar), en tenant compte des résultats du processus de consultation des États lancé par la voie d'une lettre. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité du transport aérien (ATC) sur le sujet.

3. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées dans la note C-WP/15672 et dans la feuille volante n° 1, notamment du résultat de la consultation des États membres effectuée par la voie d'une lettre, et des modifications correspondantes apportées au projet de déclaration, qui figurent dans l'appendice A de la note C-WP/15672, ainsi que des observations supplémentaires et des propositions d'ordre rédactionnel du Secrétariat à ce sujet, qui ont été présentées au Comité du transport aérien dans la feuille volante n° 1 annexée à la note C-WP/15672 ;
- b) approuve le projet de déclaration ministérielle, modifié par le Comité du transport aérien et joint à son rapport verbal, étant entendu que le projet de déclaration contenu dans ledit rapport verbal incorpore également les révisions proposées par le Secrétariat (voir feuille volante n° 1) ;
- c) convient que le projet de déclaration sera ainsi publié sur le site web de la Conférence FALC.

Correspondance récente de la Fédération de Russie

4. Le Conseil examine ce point en se fondant sur un rapport verbal du Secrétaire général.
5. Après examen, le Conseil :
 - a) prend note des informations figurant dans le rapport verbal du Secrétaire général, et des nouvelles informations qu'il fournit et qui confirment qu'une réponse à la lettre du Président du Conseil, datée du 13 janvier 2025, a été reçue du Représentant de la Fédération de Russie auprès de l'OACI, en date du 19 mars 2025, et qu'elle a été distribuée à tous les Représentants au Conseil par courriel le 21 mars 2025 ;
 - b) demande à être tenu informé à nouveau, au cours de sa 235^e session, de tout fait nouveau à cet égard, notamment de toute correspondance supplémentaire susceptible d'être envoyée par la Fédération de Russie dans l'intervalle.

Propositions de projet de budget ordinaire pour 2026-2027-2028

6. Le Conseil reprend l'examen de la note C-WP/15646 (voir C-DEC 234/3) sur la base d'un document de synthèse de haut niveau présenté par le Secrétariat, qui décrit les principaux éléments des trois scénarios budgétaires à l'étude pour le projet de budget ordinaire de l'Organisation pour le prochain triennat 2026-2027-2028, y compris les incidences sur l'exécution des programmes de base et les besoins en financement supplémentaires.
7. Après examen, le Conseil :
 - a) prend note, avec satisfaction, du document de synthèse de haut niveau élaboré par le Secrétariat afin d'affiner encore les propositions budgétaires pour le triennat 2026-2028, et convient que ce document de haut niveau devrait, avec l'appui du Secrétariat, concourir à faciliter la poursuite des dialogues bilatéraux que le Président et le Vice-Président du Comité des finances ont engagés avec les Représentants au Conseil ;
 - b) demande au Secrétariat d'examiner les modifications et les améliorations que le Conseil a proposé d'apporter au document de synthèse de haut niveau au cours de ses délibérations, en vue de les inclure dans une version ultérieure du document ;
 - c) convient que le document de synthèse de haut niveau actualisé aidera le Conseil à poursuivre son examen du projet de budget pour 2026-2027-2028 et, à cet égard, décide de poursuivre ses délibérations sur le sujet lors d'une séance ultérieure de l'actuelle 234^e session.

Questions diverses**Modifications du programme des travaux du Conseil**

8. Sur la base d'une proposition du Président du Conseil, et en plus des modifications apportées au programme des travaux de la 234^e session qui sont reflétées dans l'additif/rectificatif n° 1 à la note C-WP/15614, révision^o 1, le Conseil décide de modifier à nouveau son programme des travaux pour y ajouter un rapport verbal relatif au Fonds du Prix Edward Warner, qui sera présenté par le Président du Conseil.